
CRITÈRES DE SÉLECTION

JEU DU CANADA

TRIATHLON
 **QUÉBEC**



TRIATHLON
SCOLAIRE



ÉVÈNEMENT
DÉCOUVERTE



SÉRIE
COLLÉGIALE
UNIVERSITAIRE



SÉRIE
COUPE QUÉBEC
PRÉSENTÉES PAR SPARK
L'ÉNERGIE DU TRIATHLON



SUPER
SÉRIE



SÉRIE
GRAND
PRIX

MISE À JOUR — MARS 2022

© 2022 Triathlon Québec — Tous droits réservés.

La reproduction partielle ou complète de ce document sans l'autorisation écrite de Triathlon Québec est totalement interdite.

Triathlon Québec

4545, avenue Pierre de Coubertin Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone : 514 252-3121

Courriel : info@triathlonquebec.org

triathlonquebec.org

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE GÉNÉRAL ET INTRODUCTION	4
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ MINIMAUX.....	5
CRITÈRES DE SÉLECTION.....	6
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	7
ANNEXE 1 – CODE DE CONDUITE ET POLITIQUE DE PROJETS ET DE COMPÉTITIONS POUR LES ATHLÈTES.....	8

CONTEXTE GÉNÉRAL ET INTRODUCTION

Le document qui suit présente les critères d’admissibilité et de sélection des athlètes qui représenteront le Québec aux Jeux du Canada 2022 à Niagara Falls en Ontario. Le triathlon fait partie de la programmation du bloc 1, soit du 5 au 13 août, avec la présentation de trois épreuves, soient un sprint (750m – 20km – 5km), un super-sprint (300m – 8km – 1,6km) et un relais par équipe mixte (4x 300-8km-1,6k).

En fonction des quotas alloués à chacune des provinces par le comité des sports du Conseil des Jeux du Canada (CJC), trois hommes et trois femmes seront sélectionnés pour former l’équipe du Québec en triathlon pour cette compétition. Le personnel d’encadrement sera formé d’un gérant et d’une entraîneure. Jusqu’à deux substituts par sexe seront nommés et classés dans un ordre de priorité. Ils seront invités à participer aux activités de préparation et pourront remplacer un athlète sélectionné en cas de blessure, maladie ou retrait jusqu’au départ de la délégation vers Niagara Falls le 4 août. Après cette date, aucune substitution n’est autorisée et donc, les athlètes substituts ne voyageront pas avec l’équipe aux Jeux.

L’objectif de la politique de sélection est de choisir des athlètes pouvant remporter des médailles dans chacune des épreuves du programme et de permettre au Québec de terminer la compétition au premier rang des provinces pour la discipline. Au-delà de la visée de résultats, la préparation, le processus de sélection et l’expérience de cette compétition multisport d’envergure sont des éléments formateurs qui contribuent au développement à long terme de l’athlète et l’entraîneur.

La politique de sélection a été élaboré par le directeur compétition et haut niveau de Triathlon Québec et adopté par le conseil d’administration de la fédération. Tous les changements à la politique devront être approuvés par le Conseil d’administration de Triathlon Québec et seront diffusées publiquement ainsi qu’à tous les athlètes et entraîneurs. Toutes questions concernant cette politique peuvent être adressées par courriel à Francis Sarrasin Larochelle, directeur compétition et haut niveau, fsarrasinlarochelle@triathlonquebec.org.

La mise en œuvre de la politique de sélection sera faite par un comité de sélection formé de cinq personnes.

- Le gérant de l’Équipe des Jeux du Canada
- L’entraîneure de l’Équipe des Jeux du Canada
- Un représentant externe d’une autre fédération
- Un employé de Triathlon Québec
- Un membre du conseil d’administration de Triathlon Québec

Les membres du comité de sélection devront déclarer tout conflit d’intérêt conformément à la politique de gouvernance de Triathlon Québec. Toute demande d’appel fera l’objet de la procédure contenue dans la politique de gouvernance de Triathlon Québec et devra être soumise dans les cinq jours suivant la date d’annonce de la sélection. Pour l’information complète concernant ce processus, veuillez-vous référer à la page 44 de cette politique disponible sur le site de la fédération.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ MINIMAUX

Les critères sont décrits dans le devis technique approuvés par le comité des sports du CJC et Triathlon Canada ou sont énoncés par Triathlon Québec. Pour consulter le devis technique complet du CJD, veuillez consulter cette référence :

- Les athlètes doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents. On entend par résident permanent une personne qui a obtenu la résidence permanente avant le début de la cérémonie d'ouverture. Les résidents permanents possèdent une Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000), une Confirmation de résidence permanente (IMM 5292), une carte de résident permanent ou tout autre document jugé admissible par Immigration Canada comme preuve de leur statut. La résidence permanente de l'athlète doit se trouver à l'intérieur des frontières reconnues de la province ou du territoire que l'athlète souhaite représenter au moins 180 jours avant la cérémonie d'ouverture. Un athlète ne peut avoir qu'une résidence permanente.
- Être âgé entre 16 et 20 ans au 31 décembre 2022,
 - Année de naissance : 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006
- Avoir une adhésion membre de Triathlon Québec pour l'année 2022;
- Avoir un entraîneur reconnu par Triathlon Québec comme premier intervenant dans son environnement d'entraînement quotidien et responsable de son programme annuel
- Avoir pris part à la majorité des activités proposées dans le cadre de la préparation depuis le 1^{er} décembre 2022.

Sont exclus des Jeux du Canada :

- Les membres et les anciens membres des équipes nationales seniors, soit les athlètes qui détiennent un brevet SR, SR1, SR2 ou C1, ou qui sont membres d'une équipe nationale senior permanente (c.-à-d. qui sont reconnus comme membres de l'équipe sans égard à la participation aux compétitions) ;
- Les membres des équipes nationales de développement, soit les athlètes qui détiennent un brevet de développement, ou qui sont membres d'une équipe nationale de développement permanente (c.-à-d. qui sont reconnus comme membres de l'équipe sans égard à la participation aux compétitions) ;
- Les athlètes qui ont participé aux épreuves suivantes :
 - Championnats du monde seniors
 - Jeux olympiques, du Commonwealth, panaméricains, FISU ;
- Les athlètes classés parmi les 249 premiers au classement mondial ITU au moment de la sélection, soit en date du 12 juin 2022.

Aucun athlète ne deviendra inadmissible dans les 90 jours précédant l'ouverture des Jeux en raison de son statut d'athlète breveté, de membre de l'équipe nationale ou de sa participation à une épreuve (c.-à-d. qu'un athlète qui devient membre de l'équipe nationale, obtient un brevet ou participe à une épreuve après le 8 mai 2022 pourra tout de même participer aux Jeux du Canada 2022).

* Les athlètes détenant un brevet C1 selon la définition du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada ou qui font partie de l'équipe nationale senior depuis moins d'un an peuvent être jugés admissibles. Toute demande en ce sens doit être présentée au comité d'admissibilité du CJC par l'entremise du chef de mission provincial ou territorial. Tous les athlètes doivent respecter les règles d'admissibilité énoncées dans la politique d'admissibilité du CJC.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1. Jusqu'à un athlète par sexe sera sélectionné s'il termine au premier rang de l'épreuve de Série Grand Prix de Joliette le 5 juin 2022 parmi les athlètes éligibles.
2. Jusqu'à un athlète par sexe sera sélectionné s'il termine au premier rang de Série Grand Prix de Drummondville le 11 juin 2022 parmi les athlètes éligibles et excluant l'athlète sélectionné au critère 1.
3. Jusqu'à un athlète par sexe sera sélectionné de façon discrétionnaire selon les critères suivants.
 - a. Indicateurs de natation et de course à pied réalisés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 mai 2022 sur 200 mètres de natation et 1500 mètres de course ainsi que sur 400 OU 750 mètres de natation et 3000m OU 5000 mètres de course à pied. La date de réalisation des indicateurs sera prise en considération, c'est-à-dire que, pour des performances similaires, celles plus récentes seront priorisées. Les temps doivent être validés lors de compétitions homologuées FNQ ou FQA, de testings organisés par Triathlon Québec ou lors de testings en club en respectant le protocole établi.
 - b. Performances réalisées sur des courses sanctionnés par World Triathlon ou USAT entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 mai 2022 sur distances sprint et super sprint. Le niveau de la compétition, la comparaison des rangs entre les athlètes ciblés ainsi que les pourcentages d'écart sur les vainqueurs seront considérées dans l'analyse.
 - c. Performances réalisées sur les deux épreuves de sélection ci-haut mentionnés.

Note : Advenant l'éventualité où l'un des deux événements de qualification mentionnée ci-haut (Série Grand Prix de Joliette et Série Grand Prix de Drummondville) serait annulé ou modifié (ex : changement en duathlon), la place de sélection sera réallouée dans l'autre événement de qualification. Ainsi, les athlètes éligibles ayant terminés au premier et deuxième rang de celui-ci seront qualifiés.

Critère de sélection des athlètes substitués

1. Jusqu'à deux athlètes par sexe seront nommés de façon discrétionnaire comme substitués selon les critères mentionnés au point 3. Ils seront classés par ordre de priorité.

Les athlètes substitués ne se déplaceront pas avec l'équipe aux Jeux du Canada, mais pourront participer aux activités de préparation. En cas de retrait d'un athlète avant le 4 août 2022, l'athlète substitut sera nommé officiellement sur l'équipe et remplacera l'athlète retiré.

Date de sélection :

- La sélection des athlètes sera communiquée le 15 juin 2022
- L'annonce officielle de l'Équipe sera faite lorsque la période pour les procédures d'appel sera close et au plus tard le 5 juillet 2022.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dates des Jeux du Canada (Bloc 1) : 5 au 13 août 2021

Horaire des compétitions

- 5 août – Transport et cérémonie d’ouverture
- 6 août – Reconnaissance et entraînement
- 7 août – Reconnaissance et entraînement
- 8 août – Sprint (750m – 20km – 5km)
- 9 août – Reconnaissance et entraînement
- 10 août - Reconnaissance et entraînement
- 11 août – Super sprint (300m – 8km – 1,6km)
- 12 août – Relais par équipe mixte (4x 300m – 8km – 1,6km)

Ressources complémentaires

Devis technique - https://drive.google.com/file/d/15fD8FIhzyFRIH9gcR4YizxJ9wRijm_-K/view

Critères éligibilité - <https://drive.google.com/file/d/1wt4sXdzavTQO-s7ofloLePQbT9ymPHNK/view>

Sites de compétition

Welland International Flatwater Centre

<https://niagara2022games.ca/sports#Welland-International-Flatwater-Centre>

ANNEXE 1 – CODE DE CONDUITE ET POLITIQUE DE PROJETS ET DE COMPÉTITIONS POUR LES ATHLÈTES

La politique qui suit s'applique à tous les athlètes membres des Équipes du Québec et athlètes participants aux projets organisés et encadrés par Triathlon Québec. Les projets comprennent l'ensemble des camps d'entraînements domestiques ou à l'étranger et des compétitions où l'athlète est sélectionné par Triathlon Québec ou représente Triathlon Québec. Voici les comportements attendus et le code de conduite exigé pour les athlètes.

Les athlètes sont tenus de :

- Faire preuve d'un bon esprit sportif dans toute situation, que ce soit à l'entraînement ou en compétition ainsi que dans leur utilisation des médias sociaux ;
- Se comporter de façon responsable, respectueuse et courtoise envers les partenaires d'entraînements, les compétiteurs, les entraîneurs, le personnel, les officiels, les bénévoles et les membres du public lorsqu'ils participent à des activités de Triathlon Québec et dans leur utilisation des médias sociaux ;
- Ne pas commettre d'actes qui pourraient constituer une infraction à une loi fédérale ou provinciale ou à une loi du pays dans lequel l'événement ou l'activité se déroule ;
- Ne pas consommer d'alcool et de drogues en toutes circonstances lorsqu'ils participent à des activités de Triathlon Québec ;
- Se comporter de façon cohérente envers un engagement à l'excellence de la compétition sportive ;
- Respecter la propriété privée telle que l'hébergement, les véhicules, les installations sportives mises à la disposition de l'athlète ;
- Connaître et respecter les dispositions actuelles d'antidopage adoptées telles que circulées par le CCES et adaptées par Triathlon Canada et l'Union internationale de triathlon.

Selon la gravité de la situation, un manquement à ces règles pourrait entraîner un avertissement et/ou un renvoi de l'athlète à ses frais au Québec et/ou une expulsion de l'athlète de l'Équipe du Québec et la révocation des bénéfices qui y sont rattachés. Lorsque la situation l'exige, le comité de discipline de Triathlon Québec analysera le manquement au code de conduite et se prononcera sur les actions à poser.

Signature de l'athlète : _____

Signature du parent (si l'athlète est mineur) : _____

Date : _____

TRIATHLON QUÉBEC

TRIATHLONQUEBEC.ORG

